



LAPALUD

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-121
du 13/05/2024

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
pour des travaux de branchement sur le réseau d'eau
potable entre le 07 et le 10 de la Rue des Mûriers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par la société DICT SAUR France CSP à Vannes le 22 avril 2024, pour l'occupation du domaine public du 14 mai au 30 mai 2024, dans le cadre de travaux de branchement sur le réseau d'eau potable entre le 07 et le 10 de la Rue des Mûriers à Lapalud,

Considérant que pour permettre la réalisation de ses travaux, il est nécessaire de prendre toutes mesures de prévention pour assurer la sécurité des usagers et riverains lors de cette prestation,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés entre le **14 mai au 30 mai 2024 de 07 h00 à 18 h 00**, du lundi au vendredi hors jours fériés, de la manière suivante :

- Le doublement des véhicules sera interdit
- Une circulation alternée manuellement sera mise en place
- La vitesse est limitée à 30 Km/h

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par la société DICT SAUR France CSP qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, la Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. **YVES LAUGÈRE**





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802627463



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : SAIVE Prénom : Jennifer
Dénomination : DICT SAUR France CSP Représenté par :
Adresse Numéro : 21 Extension : Nom de la voie : rue Anita Conti
Code postal 5 6 0 0 0 Localité : VANNES Pays : France
Téléphone 0 6 6 2 6 0 3 0 9 8 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : dict.france@saur.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : SAUR Prénom : GAYE, Clemence
Adresse Numéro : 21 Extension : Nom de la voie : Rue Anita Conti
Code postal 5 6 0 0 0 Localité : VANNES Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 6 0 9 3 4 3 0 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : clemence.gaye@saur.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : rue des muriers
Code postal 8 4 8 4 0 Localité : LAPALUD

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : RENOUELEMENT BRANCHEMENTS AEP. Contact terrain M ZINOUNE
+33667893196
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : 1 3 0 5 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 2 Date de début de réglementation 1 3 0 5 2 0 2 4
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Indication de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **VANNES**

Le : **2 2 0 4 2 0 2 4**

Nom : **SAIVE** Prénom : **Jennifer** Qualité :

